



ICEDD

Programme Communal de Développement Rural Commune de Court-Saint-Etienne

Synthèse

Mars 2023

En partenariat avec :

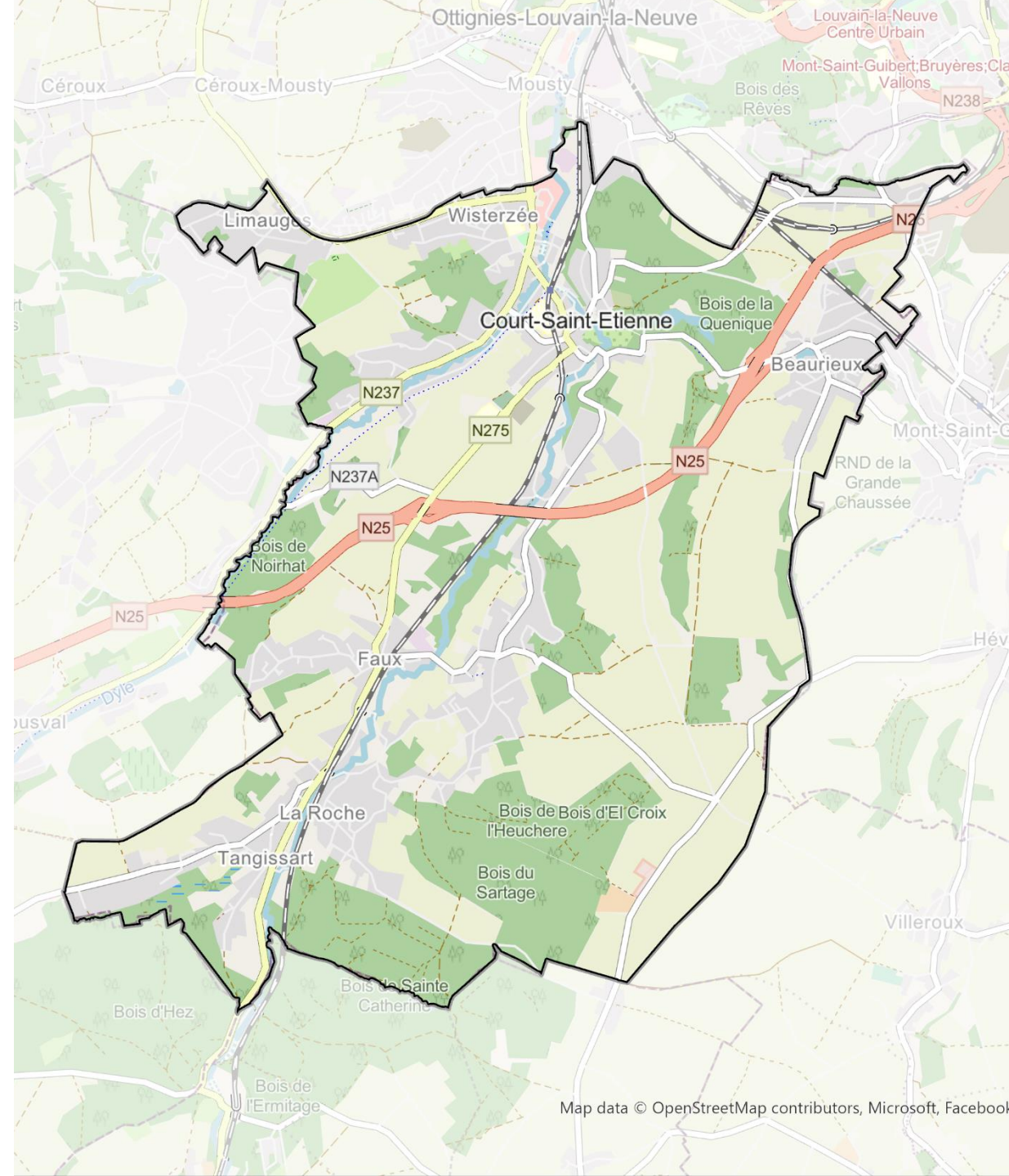


Fondation Rurale
de Wallonie

Pour le compte de :



**Administration
Communale de
Court-Saint-Etienne**



Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook

Synthèse du PCDR de Court-Saint-Etienne
Mars 2023

Introduction



ICEDD



Principaux acteurs du PCDR



ICEDD

**Institut de Conseil et d'Etudes
en Développement Durable**

Boulevard Frère Orban 4
B-5000 NAMUR
+32 81 25 04 80
www.icedd.be



Fondation Rurale de Wallonie

Parc scientifique Créalys
rue Camille Hubert, 5
5032 ISNES
+32 81 26 18 82
www.frw.be



Service Public de Wallonie

Direction du Développement Rural
Avenue Prince de Liège 7
5100 NAMUR
+32 81 33 64 89
<https://spw.wallonie.be>



Commune de Court-Saint-Etienne

Rue des Ecoles, 1
1490 COURT-SAINT-ETIENNE
+32 10 62 06 20
www.court-st-etienne.be

Equipe Brabant-Hesbaye

Rue de Clairvaux 40 bte 1
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
+32 10 23 78 00
brabant.hesbaye@frw.be

**... et la Commission locale de
développement rural (CLDR)**



Composition du PCDR – Rapport

Partie 1 – Caractéristiques du territoire

Partie 1A – Diagnostic territorial (Agora 2019)

Etat des lieux du territoire sur toutes les thématiques en lien avec le développement territorial (caractéristiques générales, acteurs, milieu physique, structure bâtie, caractéristiques démographiques...).

Partie 1B – Définition du réseau écologique

Elaboration des réseaux écologiques fonctionnel et opérationnel et définition des zones d'enjeux pour les principales trames écologiques du territoire.

Partie 2 – Consultation de la population

La consultation de la population est la première étape de participation citoyenne spécifique du PCDR. Elle est réalisée par l'organisme d'accompagnement et trois thèmes y sont particulièrement abordés : territoire, économique et population.

Partie 3 – Diagnostic partagé

Partie établissant le lien entre l'état des lieux du territoire et les éléments ressortis des consultations villageoises. Il prend la forme de fiches synthétiques par thématiques (atouts, faiblesses et enjeux).

Partie 4 – Stratégie de développement

La stratégie traduit les objectifs de développement spécifiques à la commune, leurs justifications vis-à-vis du diagnostic partagé et les effets multiplicateurs attendus. La stratégie reprend, pour chaque objectif, les modalités d'évaluations qualitative et quantitative via des indicateurs.

Partie 5 – Fiches projets

La stratégie de développement se traduit en une série de projets concrets répartis en plusieurs lots (lots 0 à 3) en fonction du niveau de priorité, de l'état d'avancement des réflexions, ...

Partie 6 – Tableau récapitulatif

Ce tableau synthétique reprend les différents projets, la planification temporelle, les intervenants financiers et les objectifs poursuivis.



- Carte 1** Présentation générale
- Carte 2** Plan de secteur
- Carte 3** Situation de droit
- Carte 4** Foncier
- Carte 5** Occupation du sol
- Carte 6** Structure physique
- Carte 7** Structure écologique
- Carte 8** Structure paysagère et patrimoine
- Carte 9** Typologie et infrastructures
- Carte 10** Synthèse
- Carte 11** Localisation des projets



Synthèse du PCDR de Court-Saint-Etienne

Mars 2023

Partie 1

Caractéristiques du territoire

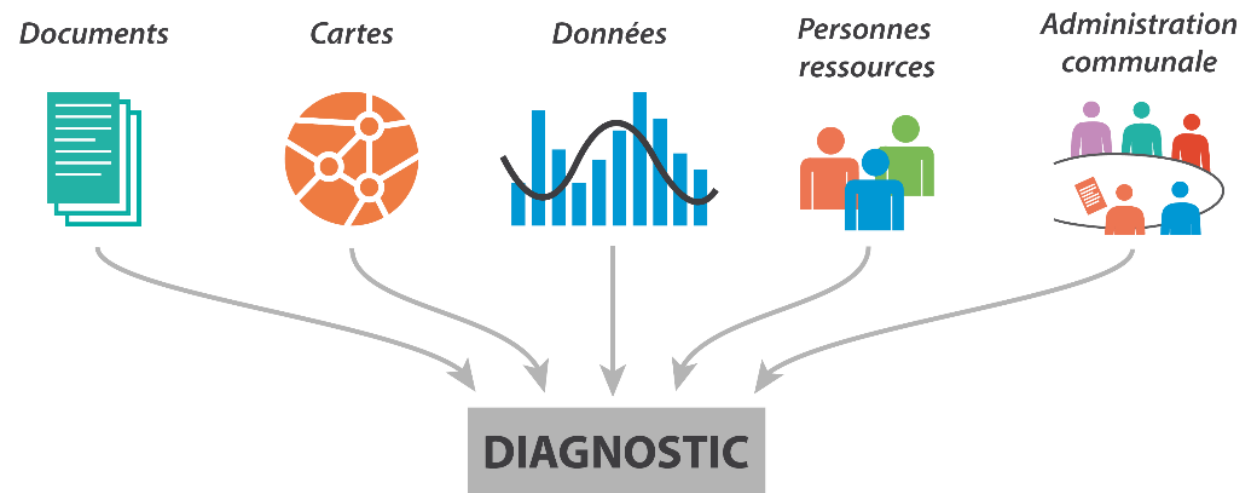


ICEDD



Objectifs de la partie 1 du PCDR

La partie 1 du PCDR dresse un **portrait multi-thématiques du territoire** qui s'appuie sur des documents existants, sur des données spatiales et statistiques et sur des informations fournies par l'Administration communale et des personnes-ressources. Le rapport, détaillé et largement illustré, s'articule autour du 4 grands thèmes. Son contenu a servi de base aux différentes étapes d'élaboration du PCDR, depuis les consultations villageoises jusqu'à la création des fiches projets. Quelques éléments-clés sont repris dans pages suivantes de la synthèse.



Dans le cas de Court-Saint-Etienne, la PARTIE 1 du PCDR est composée de 2 parties :

- Le diagnostic territorial (**partie 1A**) a été réalisée par le bureau d'études AGORA en 2019. Il est destiné à alimenter différents outils communaux tels que le Plan Stratégique Transversal 2019-2024, la déclaration de politique du logement, le schéma de développement communal, le programme communal de développement rural, ... Il aborde en détail toutes les thématiques requises dans une opération de développement rural.
- Le diagnostic environnemental (**partie 1B**) répond à une attente spécifique de la commune de Court-Saint-Etienne d'approfondir la thématique du réseau écologique afin d'offrir une vision tant stratégique qu'opérationnelle.

Synthèse du PCDR de Court-Saint-Etienne

Mars 2023

Partie 1A

Diagnostic territorial



ICEDD



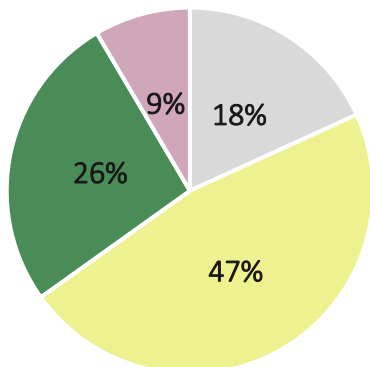
Structure et dynamique du territoire

Court-Saint-Etienne compte environ 10.500 hab. La commune est attractive car idéalement située proche des pôles d'emplois et de loisirs et attire de plus en plus de nouveaux habitants : +23% ces 20 dernières années.

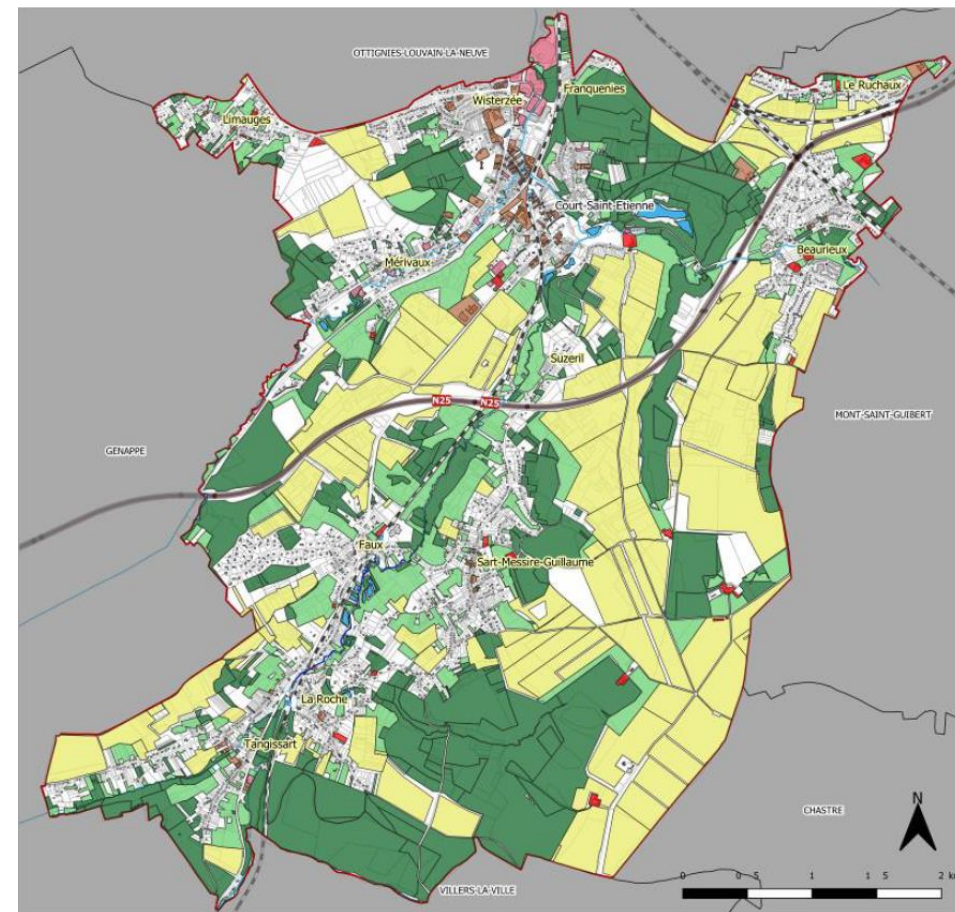
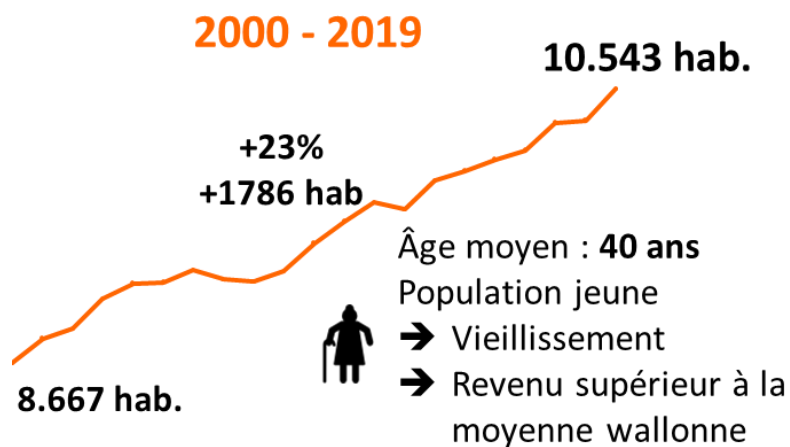
Le territoire est coupé en deux selon un axe nord-sud par le chemin de fer et selon un axe ouest-est par la N25 engendrant un morcellement assez marqué.

Le territoire est majoritairement occupé par des terres agricoles (47%) et de bois (26%). La part artificialisée est de 18%, ce qui fait de Court-Saint-Etienne une commune semi-rurale : très densifiée au centre avec un caractère rural qui perdure dans les villages.

Occupation du sol



■ Artificialisés ■ Terres agricoles ■ Bois ■ Autres



LES DIFFERENTES ACTIVITES

- Activités industrielles et artisanat
- Activité agricole (bâtiment)
- Cultures
- Forêts
- Prairies permanentes
- Activités tertiaires

Fond de plan

- Limite communale
- Communes voisines
- Gare SNCB
- Cours d'eau
- Plan d'eau

- Route N25
- Chemin de fer



Forces

- Diversité de la population
- Cadre de vie agréable, qualité des paysages
- Densification sur CSE centre + Site Henricot
- Enseignement de qualité et offre variée
- Pas de pénurie de médecins
- Nombreux équipements pour la vie sociale
- Infrastructure et services pour la petite enfance
- Handicap : volonté pour de nouveaux projets
- Solidarité : actions du CPAS, nombre de logements sociaux, repair café etc.
- Communication communale en développement
- Présence d'une ALE et d'APIDES



Faiblesses

- Morcellement de CSE, coupée en 2 par la N25
- Pression urbanistique importante
- Risques d'inondation
- Bâti ancien (PEB E, F, G)
- Coût élevé des logements
- Manque de petits logements et manque de lieux d'accueil pour les jeunes et personnes âgées
- Peu de services dans certains villages
- Manque de participation à certaines activités (par exemple : arrêt des jeux inter-villages)





Forces

- Indice de richesse (110)
- Augmentation des postes salariés et des travailleurs indépendants
- Nouveau quartier Court-Village
- Offre commerciale variable mais suffisante
- Initiatives citoyennes Quatre Quarts
- Patrimoine intéressant avec des actions de valorisation du Patrimoine Stéphanois
- Mesures agro-environnementales sur presque 35% du territoire agricole et âge moyen des agriculteurs peu élevé



Faiblesses

- Manque d'activité économique sur la commune
- Il n'y a plus d'association des commerçants (mais existence d'une page FB active)
- Peu d'établissements HoReCa
- Devantures de commerces à rénover
- Diminution du nombre d'exploitations agricoles
- Peu d'agriculture bio et de diversification
- Offre de logements touristiques faible (aucune infrastructure d'accueil de grande capacité)





Se déplacer



Forces

- 3 gares SNCB + bon réseau TEC
- Bonne accessibilité au réseau structurant (N25)
- Parking multimodal (TEC, covoiturage, vélo) rue de Beaurieux
- Nombreux sentiers pédestres valorisés par le Patrimoine Stéphanois
- Nouvelles pistes cyclables
- RAVeL ancienne ligne 141 + points-nœuds
- Potentiel pour développer la multimodalité (volonté de révision du PCM, primes vélos,...)



Faiblesses

- Trafic de transit + vitesse élevée (N25 et N275) + sorties dangereuses (N25)
- Manque de sécurité et d'infrastructures pour les déplacements doux
- Déplacements PMR difficiles dans les villages
- Pas de desserte TEC à la gare de Faux
- Intermodalité bus-train parfois défavorable





Forces

- Réseau écologique, surfaces boisées, 3 SGIB, 189 éléments remarquables,...
- Contrat de Rivière Dyle-Gette : cours d'eau d'assez bonne qualité (en amélioration)
- Sols de bonne qualité, propices aux cultures
- Nombreux sentiers creux, refuges pour la faune
- Volonté communale de préserver et éduquer à l'environnement : Convention des Maires, commune Maya, Cap Hirondelles, Semaine de l'arbre, Fauchage tardif, Opération batraciens, Cimetières durables...
- Citoyens impliqués et mobilisés (vivier)
- Recyparc : collecte et traitement des déchets



Faiblesses

- Absence d'inventaire de la faune et de la flore
- Perte de biodiversité, disparition des haies
- Déchets sauvages et incivilités (260 points noirs)
- Dégradations potentielles des sites non protégés
- Pratiquement pas de surfaces boisées publiques
- Aucune Zone Humide d'Intérêt Biologique (SHIB)
- Les castors : sources de complications (sentiers) ?
- Réseau d'assainissement : points noirs à résoudre
- Energies renouvelables peu développées
- Nécessité d'isolation du parc immobilier
- Bruit (N25, rail) + pollution lumineuse





Forces

- Tissu associatif actif
- Diversité sportive (foot, tennis, gym, balle-pelote,...) et mérites sportifs
- Construction d'un nouveau gymnase
- Hall d'expositions (PAM) en rénovation
- Salles des fêtes + comités de quartiers
- 5 unités scout, 5 chorales, bibliothèque...
- Événements ponctuels fédérateurs (fête de villages, braderie, féerie, salon du vin...)
- Nombre d'activités au CCBW et au Quatre quarts
- Projet de déménagement du Service Jeunesse dans l'ancienne conserverie (près du CCBW)



Faiblesses

- Manque de « fédération » des acteurs culturels et de diffusion centralisée des activités
- Pas de centre culturel local
- Manque d'infrastructures sportives (autre que foot et gymnastique)
- Situation un peu « enclavée » à Limagnes (pas de salle de rassemblement)



Synthèse du PCDR de Court-Saint-Etienne

Mars 2023

Partie 1B

Définition du réseau écologique

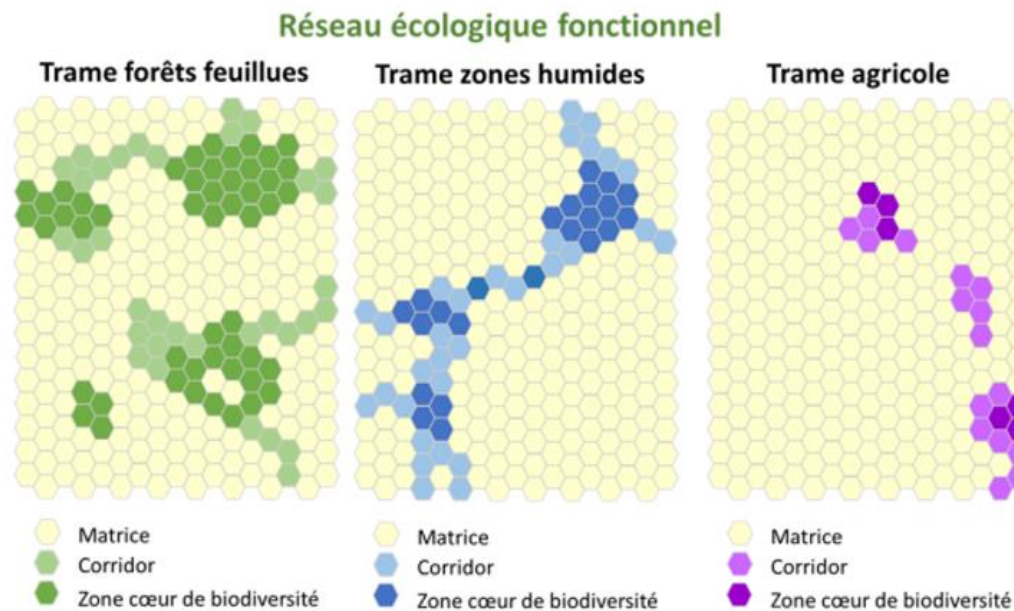


ICEDD

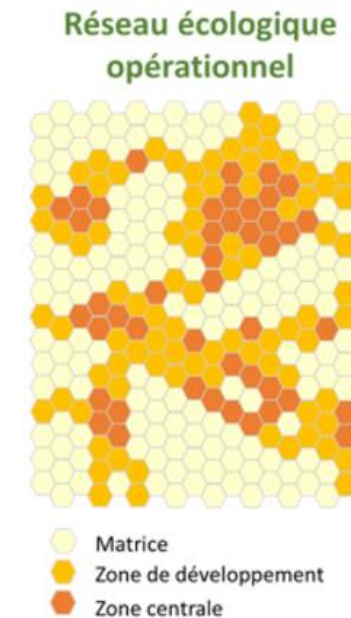


La définition du réseau écologique compte deux parties :

- Le **réseau écologique fonctionnel** dont l'objectif principal est d'identifier les cœurs de biodiversité et les enjeux de connectivité des écosystèmes pour permettre la conservation des espèces et habitats ;
- Le **réseau écologique opérationnel** dont l'objectif principal est de protéger les éléments du paysage participant au soutien de la biodiversité et à la connectivité des écosystèmes en favorisant une gestion durable du territoire.



Schématisation du réseau écologique fonctionnel – exemple de trois trames thématiques (source : Gembloux Agro BioTech, 2022)



Schématisation du réseau écologique opérationnel (source : Gembloux Agro BioTech, 2022)



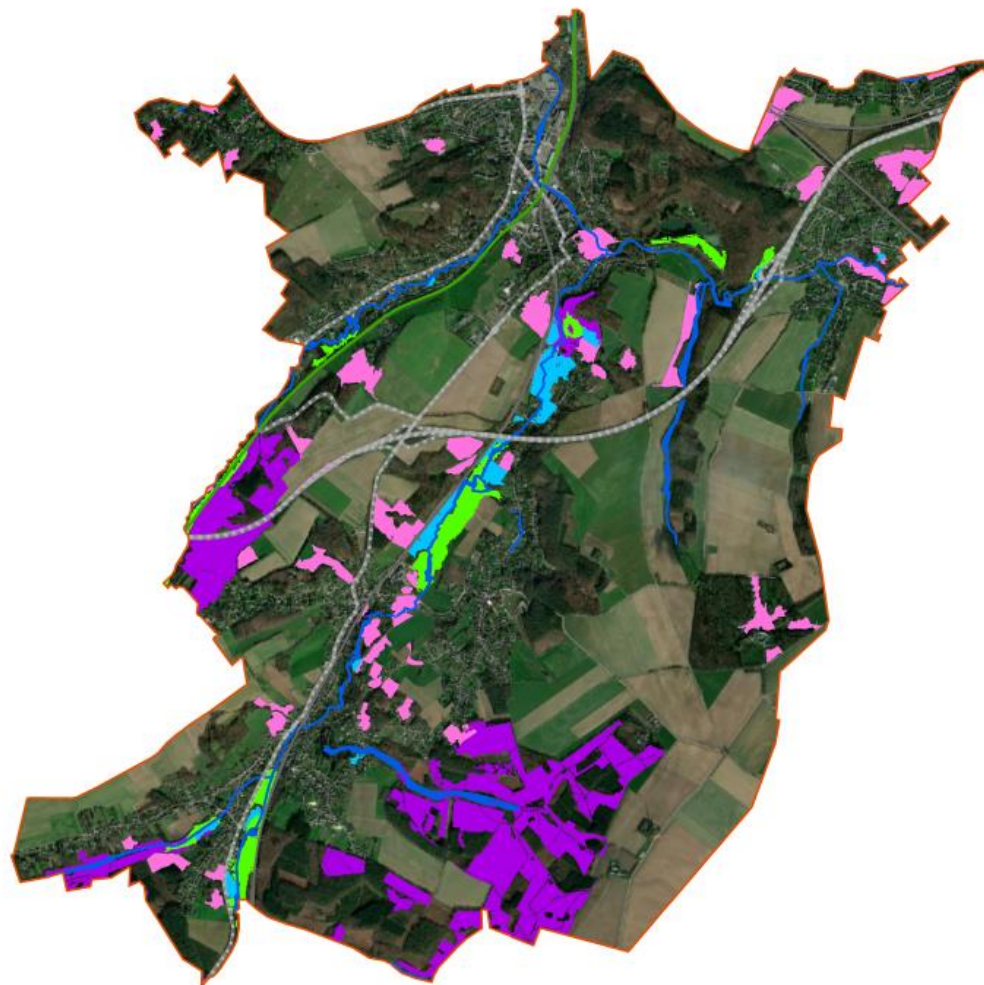
Réseau écologique fonctionnel

Zones cœurs de biodiversité

Les milieux ouverts humides et les forêts alluviales se concentrent dans les fonds de vallées, par ordre d'importance : sur la Thyle entre Faux et Court-Saint-Etienne, et en amont de La Roche ; sur la Dyle en aval du bois de Noirhat et sur l'Orne entre Court-Saint-Etienne et Beaurieux.

Les zones cœurs des forêts feuillues mésophiles se situent majoritairement au sein des périmètres Natura 2000 des bois de l'Heuchère, du Sartage à l'est de La Roche et dans le bois de Noirhat.

PCDR de Court-Saint-Etienne: élaboration d'un réseau écologique



Maxar, Microsoft



Légende

Zones cœurs du réseau écologique

- Forêts alluviales
- Milieux ouverts humides
- Forêts mésophiles
- Lisières et bocages

Fond de plan

- Limites communales
- Plans d'eau
- Cours d'eau
- RAVeL
- Réseau viaire
- Voies ferrées



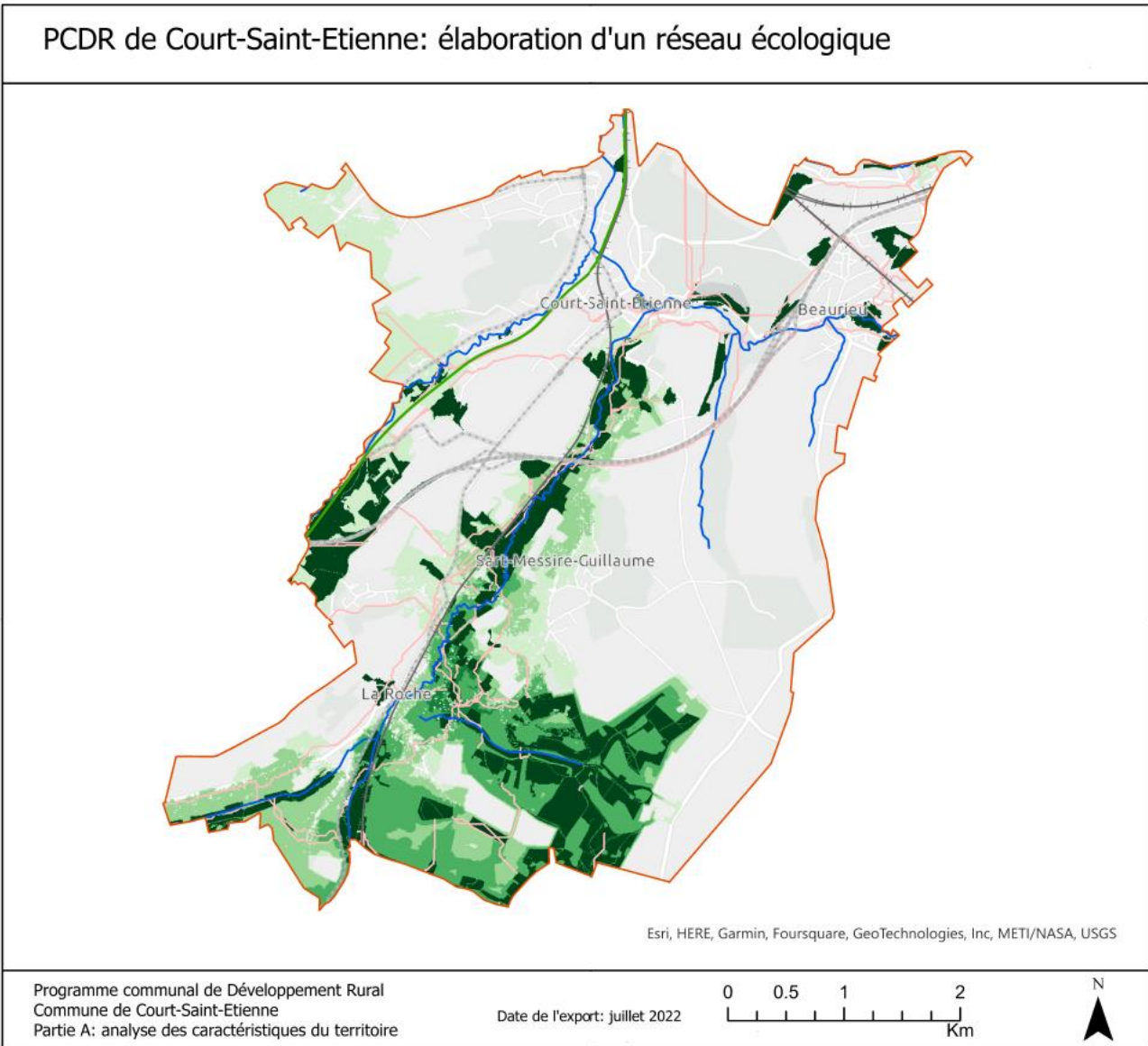


Réseau écologique fonctionnel

Enjeux de connectivité

Dans cette représentation, on voit l'importance jouée par la vallée de la Thyle et ses affluents dans le réseau écologique communal. Les vallées de la Dyle et de l'Orne présentent certains sites intéressants qui apparaissent en zones cœurs, mais dont l'importance en termes de taille ne permet pas de faire jouer un rôle majeur dans la connectivité à l'échelle territoriale. Court-Saint-Etienne apparaît comme un élément majeur de rupture dans les continuités de toutes les trames.

Au sein des villages, Sart-Messire-Guillaume, Faux, mais surtout La Roche constituent les zones au sein desquelles les actions de maintien de connectivité au travers des jardins d'habitation auront le plus d'impact. Le côté est du territoire communal étant relativement pauvre en zones cœurs, aucun corridor de moindre coût ne traverse la zone agricole située entre Sart-Messire-Guillaume et Héவில், situé sur la commune de Mont-Saint-Guibert. Les plaines agricoles situées entre Bousval et La Roche ou entre Faux et le Bois de Noirhat sont dès lors celles qui seraient à prioriser dans la restauration des connectivités boisées, au moyen de plantation de haies notamment.



Administration communale de Court-Saint-Etienne

Légende

Enjeux liés au réseau écologique fonctionnel - toutes trames confondues

- Peu d'enjeu de connectivité
- Enjeu de connectivité pour une seule trame
- Enjeu de connectivité pour deux trames
- Enjeu élevé de connectivité
- Enjeu très élevé de connectivité
- Zone cœur
- Chemins moindre coût - toutes trames

Fond de plan

- Limites communales
- Plans d'eau
- Cours d'eau
- RAVeL
- Réseau viaire
- Voies ferrées

Brussels
BELGIUM
Luxembourg
Esri, HERE, Garmin, FAO, NOAA, USGS

ICEDD FRW



Réseau écologique opérationnel

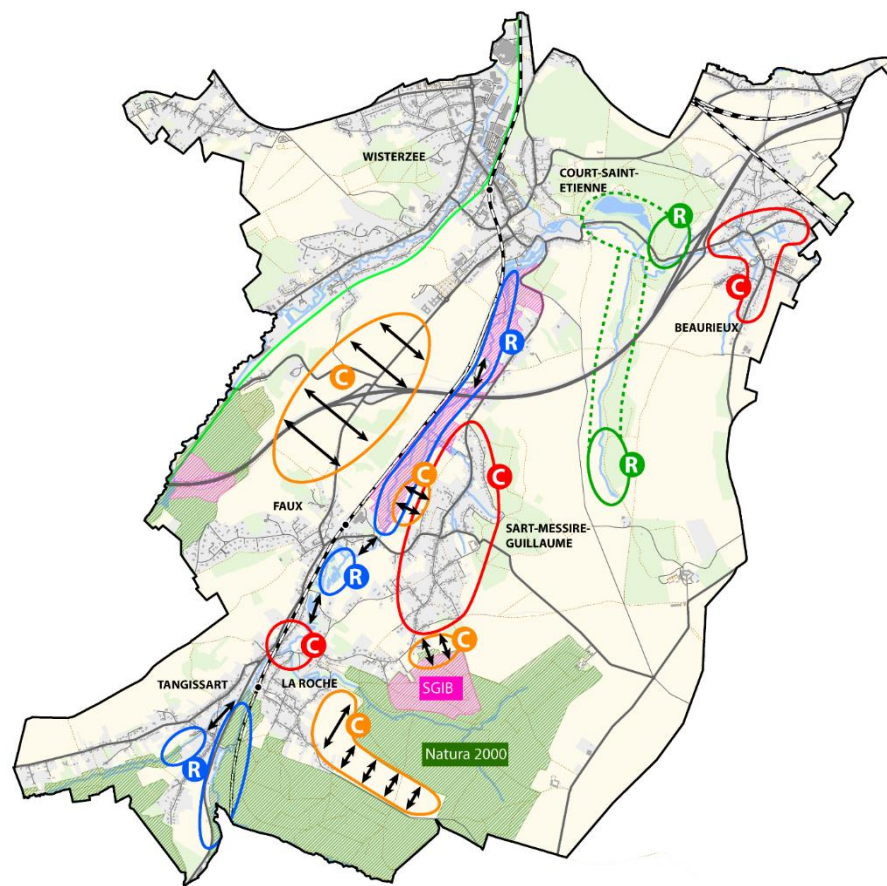
Zone d'enjeux du réseau écologique opérationnel

Les axes proposés pour renforcer le réseau écologique sur le territoire sont les suivants :

1. Restaurer, préserver et gérer les cœurs de nature,
2. Connecter les cœurs de nature.

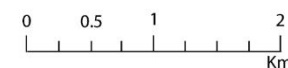
La figure ci-contre localise spatialement les axes par type de milieu en fonction des deux grands objectifs proposés. Les sigles « R » localisent les actions de l'objectif 1 et les sigles « C » celles de l'objectif 2. Ces sigles sont ensuite déclinés par couleur en fonction du type de milieu qu'ils concernent et une délimitation spatiale de la mesure est proposée sous forme de traits continus (enjeux identifiés dans le diagnostic tel quel) ou discontinus (par extension des zones à enjeux en milieux humides).

PCDR de Court-Saint-Etienne : élaboration d'un réseau écologique



Programme communal de Développement Rural
Commune de Court-Saint-Etienne
Partie A : analyse des caractéristiques du territoire

Date de l'export : septembre 2022



Administration communale de
Court-Saint-Etienne

Légende

Synthèse du réseau écologique opérationnel

Localisations proposées des mesures en faveur du réseau écologique par type d'espace

- Milieux boisés
- Milieux humides
- Espaces agricoles
- Espaces urbanisés
- R Restaurer, préserver et gérer les cœurs de nature
- C Connecter les cœurs de nature

Conservation de la nature

- Natura 2000
- SGIB

Fond de plan

- Zones forestières
- Zones agricoles
- Zones urbanisées
- Bâti
- Réseau viaire
- RAVeL
- Réseau ferré
- Réseau hydrographique



Synthèse du PCDR de Court-Saint-Etienne

Mars 2023

Partie 2

Consultation de la population



ICEDD



Quelques éléments clés du processus participatif

Synthèse du PCDR
Court-Saint-Etienne
Mars 2023

21



17 personnes
ressources
interviewées



127 répondants à
l'enquête en ligne sur
les nouveaux enjeux à
Court-Saint-Etienne



2 consultations en
ligne sur la
plateforme FRW
pour **207**
participants



5 consultations
villageoises en
présentiel pour **137**
participants



1 atelier villageois
organisé en ligne pour
les habitants non
consultés en présentiel
du fait de la pandémie



2 ateliers en
ligne organisés pour les
publics cibles en
période de pandémie
(écoles et associations)



6 vidéos « bilan des
consultations »
réalisées par la FRW
et diffusées aux
stéphanois



1 Hackathon
stratégique :
« **30 projets** pour
Court-Saint-Etienne »
pour **21 participants**



Quelques éléments clés du processus participatif

 52 membres de CLDR en 2021 puis 40 membres en 2022 (après courrier de relance)	 11 réunions plénières de CLDR + 1 espace privé d'échanges en ligne sur la plateforme FRW (102 commentaires)	 7 réunions de coordination + 20 réunions techniques avec la Commune	 4 groupes de travail thématiques pour préciser la vision des fiches projets + 11 projets en lot 0 (4 mobilisant la CLDR)
 2 visites de terrain avec la Commune (une première en mars 2020 sans l'Auteur, une seconde en juillet 2022 avec l'Auteur)	 17 articles dans le bulletin communal informant de l'ODR + 19 encarts d'infos dans la newsletter (1.727 abonnés)	 Une dizaine d'événements + publications Facebook ODR sur la page communale (3.600 followers)	 1 site internet www.cse2030.info 21 actualités et 781 visiteurs depuis l'ouverture en 2020.

Synthèse du PCDR de Court-Saint-Etienne
Mars 2023

Partie 3

Diagnostic partagé



ICEDD



Objectifs de la partie C du PCDR

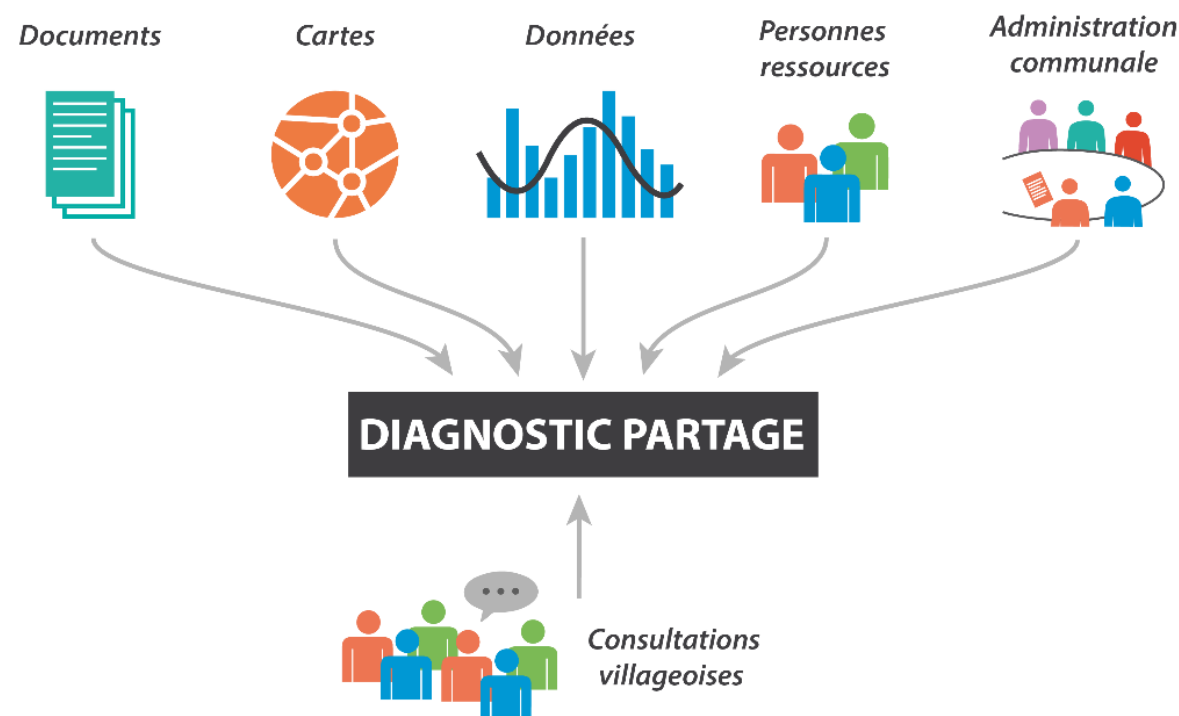
Le diagnostic partagé est la troisième partie du PCDR et consiste à faire le lien entre :

- l'état des lieux du territoire (Partie 1) alimenté par des documents de référence, supports cartographiques, données statistiques et informations fournies par les personnes ressources et l'administration communale ;
- les éléments ressortis des consultations villageoises (Partie 2).

Pour chacune des thèmes, ce diagnostic prend la forme :

- d'un tableau des atouts et des faiblesses
- d'une synthèse des constats
- d'une synthèse des enjeux

Seules les synthèses des constats et des enjeux par thématique sont présentées ci-après.





1

Gérer et sécuriser les déplacements



Synthèse des constats

Le territoire de Court-Saint-Etienne jouit d'une position stratégique à proximité des pôles régionaux et d'une bonne accessibilité générale. La présence de 3 gares / points d'arrêt et les liaisons en bus vers Ottignies constituent des atouts pour les habitants. La faiblesse de la liaison avec Louvain-la-Neuve est néanmoins pointée.

De par la densité d'habitants d'une part et l'attractivité des pôles régionaux voisins (transit) d'autre part, les flux de circulation sont particulièrement importants engendrant des ralentissements durant les heures de pointe et impactant négativement le cadre de vie des habitants et la sécurité des usagers actifs le long des axes routiers principaux. Les projets immobiliers en cours ou à venir risquent d'amplifier les problèmes observés aujourd'hui.

Outre la densité du trafic, les lacunes en matière d'infrastructures pour les piétons et les cyclistes freinent la pratique des modes actifs. Or, la configuration du territoire révèle un réel potentiel de développement pour les déplacements utilitaires. En 2021, la commune a été sélectionnée en tant que commune pilote dans le cadre de l'appel à candidature Wallonie Cyclable. Outre la vision stratégique et les projets qui vont en émaner, une commission vélo va être mise en place pour traiter des différents aspects de la politique cyclable.

En matière de stationnement, le centre de Court-Saint-Etienne et les abords de gares sont des lieux de convoitise où la saturation des zones de parking est souvent atteinte. Le stationnement sauvage sur les trottoirs pose également question en matière de sécurité des piétons.

La commune envisage la révision de son Plan communal de mobilité (PCM) qui date de 2009 et n'est donc plus d'actualité, notamment au regard des nombreux développements immobiliers et des nouvelles tendances en matière de mobilité. Certains éléments pourront néanmoins être intégrés aux réflexions s'ils s'avèrent toujours pertinents.



Synthèse des enjeux

Multimodal

- Nécessité d'actualiser le Plan communal de Mobilité et de faire le lien entre les différents outils / démarches en cours (PCM / PCDR / Wallonie Cyclable)
- Comment diminuer la dépendance à la voiture individuelle (offre en transport en commun, covoiturage, partage de véhicules, modes actifs, transports à la demande...) ?
- Comment accroître la multimodalité dans les déplacements quotidiens ?
- Comment limiter la pollution sonore liée à l'important trafic routier (des camions notamment) ?

Modes actifs

- Comment accroître la pratique des modes actifs dans les déplacements utilitaires (infrastructures, sensibilisation, communication...) ?
- Comment sécuriser les déplacements piétons et cyclistes et sur quels itinéraires (priorisation) ?
- Comment apaiser la circulation dans les villages (flux et vitesse) pour améliorer le cadre de vie et favoriser la pratique des modes actifs ?

Stationnement

- Comment gérer la demande et l'offre en stationnement à proximité des pôles d'intérêt (lors d'événement au PAMEXPO, à proximité de la gare et des écoles) ?



2

Protéger et gérer les ressources naturelles



Synthèse des constats

La commune jouit d'un cadre environnant très agréable (rural, boisé et verdoyant). Les paysages y sont diversifiés et près d'un tiers du territoire est repris en périmètre d'intérêt paysager (PIP). Le réseau de communication (N25, chemin de fer...) et l'urbanisation croissante créent néanmoins des ruptures importantes dans le paysage.

Ce caractère naturel du territoire et les nombreux cours d'eau qui le sillonnent constituent des atouts en matière de diversité biologique, atout renforcé par la présence de sites naturels protégés (Natura 2000, SGIB et éléments naturels remarquables). Néanmoins, l'urbanisation croissante est de nature à avoir un impact négatif sur la fragmentation de l'habitat et la pollution de l'environnement naturel. La présence de nombreux déchets le long des chemins et des cours d'eau et la part importante des eaux non épurées sont également pointées comme des aspects négatifs, tant pour la nature que pour ses habitants. La qualité de l'environnement est ressentie de manière différente d'un village à l'autre.

De nombreuses actions sont menées par la commune et par diverses associations en faveur de l'environnement (commune Maya, Semaine de l'Arbre, Gestion différenciée des espaces verts / fauchage tardif, Agenda 21, Contrat de Rivière...). A noter que, dans le cadre du PCDR, une étude spécifique est réalisée dans le but de définir le réseau écologique à l'échelle communale et d'identifier les leviers d'actions en faveur de la biodiversité.



Synthèse des enjeux

Espaces verts et réseau écologique

- Nécessité d'identifier le réseau écologique (zone cœur, zone de liaisons...) et les leviers d'actions à activer pour renforcer le réseau écologique
→ voir Partie 1B du PCDR
- Quelles sont les zones à préserver et/ou développer pour renforcer la biodiversité ?
- Certaines zones méritent-elles un statut de protection ?
- Quels sont les leviers d'actions de l'administration (différents services : environnement, urbanisme...) ?
- Quels sont les acteurs à impliquer et de quelles manières (synergies entre la commune, les associations, les citoyens...) ?
- Comment contenir l'urbanisation et conserver la valeur paysagère du territoire ?
- Comment sensibiliser à la protection des espaces verts et des ressources naturelles ?

Pollution

- Comment limiter les déchets dans la nature et notamment le long des sentiers et des cours d'eau ?
- Comment améliorer la qualité des cours d'eau (actes de pollution – traitement des eaux usées)
- Comment limiter la pollution des eaux souterraines ?



3 Soutenir le secteur agricole



Synthèse des constats

Le territoire est occupé à moitié par l'activité agricole et à 30% par les zones boisées. La superficie agricole est relativement stable dans le temps et l'âge des agriculteurs est peu élevé. L'agriculture biologique est peu présente. Comme partout en Wallonie, le nombre d'exploitations diminue et la majorité des surfaces est exploitée en location. Le prix des terres constitue un frein au développement du secteur (lié à la pression foncière). Le regain d'intérêt de la population pour les circuits courts et la valorisation des ressources locales constituent une réelle opportunité.

Synthèse des enjeux

- Comment soutenir les producteurs locaux et développer les circuits courts ?
- Comment favoriser les échanges entre les producteurs et consommateurs ?
- Comment valoriser, soutenir et développer l'agriculture durable ?
- Quels sont les besoins et attentes des agriculteurs et producteurs ?



4

Gérer les ressources de manière circulaire



Synthèse des constats

En matière d'énergie, la commune de Court-Saint-Etienne a, fin 2019, signé la Convention des Maires (lutte contre les changements climatiques) et son Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) finalisé en 2022.

En agriculture, la consommation et la production de matières sont importantes et des synergies entre les différents acteurs peuvent être trouvées pour préserver ces ressources en les réutilisant.

En matière de déchets, indépendamment des systèmes de collectes et de recyclables déjà en place aujourd'hui, la tendance à la réduction des déchets prend de plus en plus d'ampleur un peu partout et la population stéphanoise marque également son intérêt pour le sujet.

Synthèse des enjeux

Energie

- Nécessité de réaliser le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) → finalisé en 2022
- Quelles sont les mesures à prendre et les leviers à activer pour réduire l'impact énergétique du territoire ?
- Quels sont les acteurs à impliquer et de quelles manières ?

Agriculture

- Quelles sont les synergies à trouver entre les producteurs agricoles et les autres acteurs du territoire pour valoriser les matières ?

Gestion des déchets

- Quelles sont les actions à mener pour accompagner les habitants dans leur démarche de réduction des déchets ?
- Quels sont les acteurs à impliquer et de quelles manières (synergies entre la commune, les associations, les commerçants, les citoyens...) ?



5

Créer des lieux de vie et infrastructures collectives



Synthèse des constats

D'un point de vue culturel, à l'échelle supra-communale, la commune de Court-Saint-Etienne bénéficie du Centre Culturel de Brabant Wallon (CCBW) qui est porteur de 3 coopérations et qui intègre la Maison de l'Urbanisme. Plus localement, on relève la présence d'un tissu associatif actif avec de nombreuses associations socio-culturelles (Coopérative Quatre Quarts, l'asbl Patrimoine Stéphanois, l'asbl Court-Saint-Etienne Histoire, Archéologie et Folklore, Maison des artistes...) et des infrastructures au service de la culture (salles des fêtes, bibliothèque, académie, PAMEXPO, ...).

D'un point de vue sportif, on note la présence de quelques infrastructures (football, tennis, balle pelote...) et de nombreuses associations sportives.

De manière générale, la population regrette l'absence d'un centre culturel stéphanois et la concentration des activités à Court-Saint-Etienne. Elle souligne également le manque de fédération des acteurs culturels, de diversification des activités (type et public cible), de salles, de lieux de rassemblement et de festivités locales. L'absence d'une piscine sur le territoire est également relevée comment un point négatif, tant pour les aspects sportifs et de loisirs qu'en matière d'éducation (apprentissage de la nage dans les écoles).

Synthèse des enjeux

- Comment renforcer la politique culturelle et locale ?
- Quels sont les lieux de vie / rassemblement et infrastructures collectives à améliorer et comment ?
- Quelles sont les villages lacunaires en matière d'infrastructures collectives et lieux de vie et comment y remédier ?
- Comment diversifier l'offre culturelle et sportive au regard des besoins de la population ?
- Comment (re)créer du lien entre les habitants et entre les villages ?
- Comment renforcer la dynamique des associations villageoises ?



6 Développer les activités économiques et touristiques



Synthèse des constats

La commune se situe dans l'agglomération de pôles régionaux commerciaux et pourvoyeurs d'emplois (Wavre et LLN). Bien que le taux d'emplois des habitants de Court-Saint-Etienne soit élevé, la part des emplois sur le territoire est relativement faible, s'expliquant en partie par l'absence de parc d'activités économiques.

L'offre commerciale est principalement assurée par des commerces de proximité et par le marché hebdomadaire situés à Court-Saint-Etienne. Ce noyau souffre néanmoins d'un manque d'attractivité et de dynamisme. Certaines initiatives privées (de type coopérative) participent à l'animation de la commune.

Géographiquement accessibles, les patrimoines naturel et bâti stéphanois constituent des atouts touristiques pour la commune dont il est possible de bénéficier via les sentiers et itinéraires de promenades existants. Ce tourisme « nature » est néanmoins peu développé, par manque de promotion notamment. Le manque d'offre en logements et en établissements horeca ainsi que le caractère lacunaire du réseau cyclable sont pointés comme des freins à son développement.

Synthèse des enjeux

- Comment redynamiser les activités commerciales dans le centre de Court-Saint-Etienne et dans les autres villages ?
- Comment favoriser le développement des activités économiques et la création d'emplois sur le territoire ?
- Quelles sont les acteurs à impliquer et les mesures à prendre pour développer le tourisme en milieu rural ?
- Comment soutenir les initiatives privées et les coopératives ?

Synthèse du PCDR de Court-Saint-Etienne

Mars 2023

Partie 4

Stratégie de développement

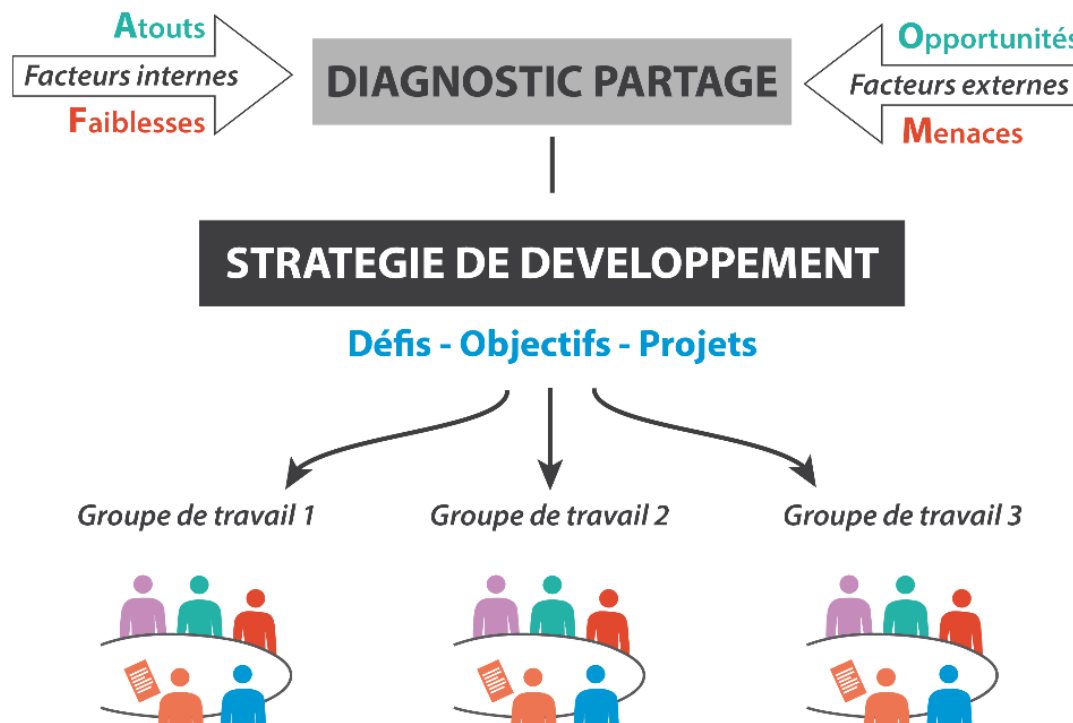


ICEDD



Objectifs de la partie D du PCDR

La stratégie de développement constitue une étape-clé du PCDR car elle établit le lien entre la phase de diagnostic et la phase d'actions. Cette stratégie présente les objectifs de développement spécifiques à la commune et leurs justifications vis-à-vis du diagnostic partagé et les effets multiplicateurs attendus. Elle reprend, pour chaque objectif, les modalités d'évaluation qualitatives et quantitatives (indicateurs).





Les nombreuses informations issues des consultations citoyennes combinées à l'analyse initiale du territoire (formant ensemble le diagnostic partagé) ont permis de faire émerger **5 grands enjeux** pour le territoire de Court-Saint-Etienne. Chacun de ces enjeux est décliné en plusieurs objectifs.

1 Gérer et sécuriser les déplacements



- 1.1 Favoriser et sécuriser les modes actifs au sein des villages et en lien avec le centre de Court-Saint-Etienne
- 1.2 Développer la multimodalité dans le centre de Court-Saint-Etienne
- 1.3 Apaiser la circulation dans les villages

2 Protéger et gérer les ressources naturelles



- 2.1 Renforcer le réseau écologique et la biodiversité
- 2.2 Préserver les zones naturelles
- 2.3 Limiter les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

3 Soutenir le secteur agricole



- 3.1 Soutenir les producteurs locaux et les circuits courts
- 3.2 Développer l'agriculture durable

4 Créer des lieux de vie et infrastructures collectives



- 4.1 Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives
- 4.2 Renforcer et moderniser les infrastructures sportives
- 4.3 Diversifier l'offre en activités sportives et culturelles
- 4.4 Renforcer les liens entre les habitants et la dynamique des associations villageoises

5 Développer les activités économiques et touristiques



- 5.1 Redynamiser les activités commerciales
- 5.2 Favoriser le développement des activités économiques et des emplois
- 5.3 Développer le tourisme en milieu rural

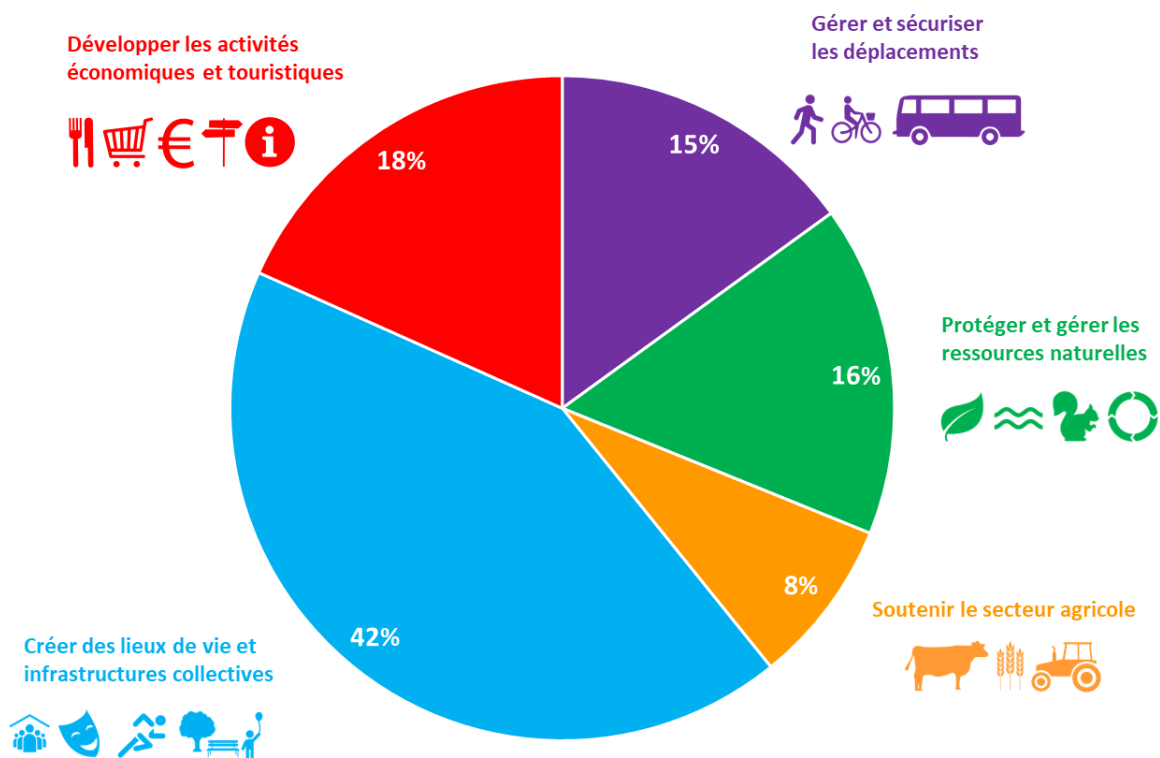


Analyse de la pertinence dans le choix des projets

Synthèse du PCDR
Court-Saint-Etienne
Mars 2023

36

Répartition des projets par enjeu



La répartition des projets (lots 1 à 3) par enjeu est calculée en tenant compte du poids des projets dans chacun des enjeux, de manière à intégrer le critère de transversalité.

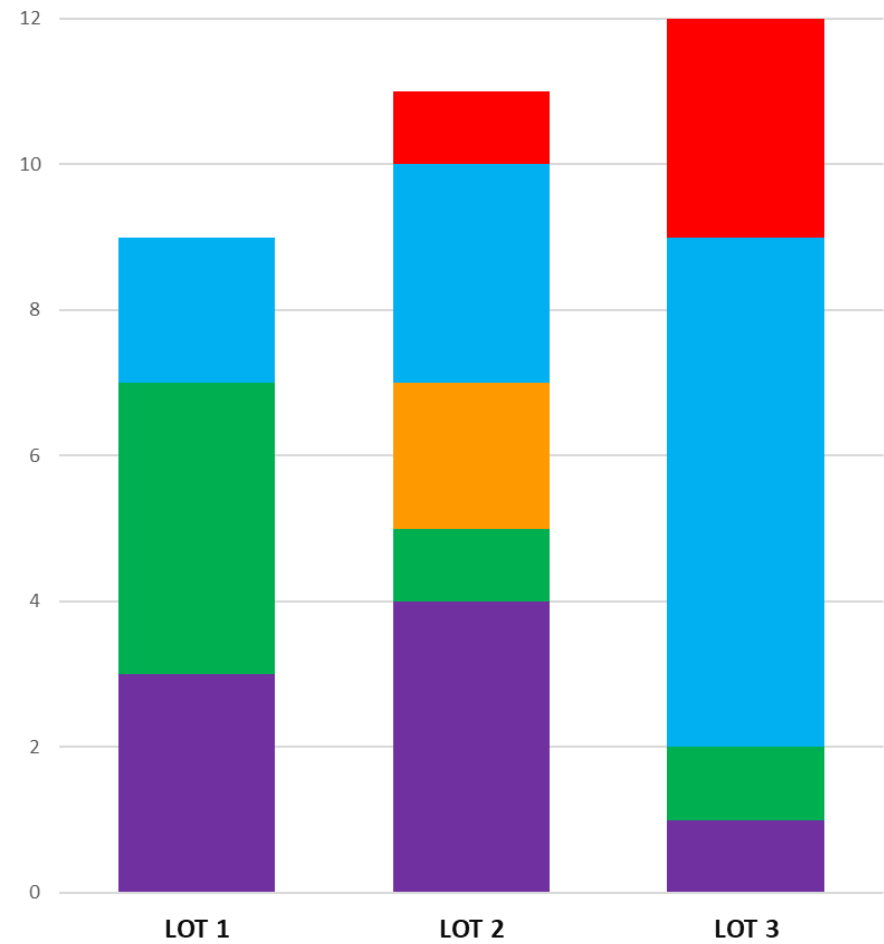
Ce graphique indique que les projets du PCDR permettent de répondre aux objectifs identifiés pour chacun des enjeux.

- **L'enjeu n°4 « Créer des lieux de vie et infrastructures collectives »** se démarque par son poids plus important. C'est l'objectif 4.1 « Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives » qui pèse dans la balance en raison de son caractère transversal. En effet, 80% des projets rencontrent, de manière directe ou indirecte, cet objectif du PCDR.
- Concernant **l'enjeu n°3 « Soutenir le secteur agricole »**, il est sous-représenté comparativement aux autres enjeux. Dans le cas, les spécificités de la thématique et du territoire limitent le choix des projets. A noter que 2 projets du lot 0, non repris dans la présente analyse, contribuent à cet enjeu : « Etat des lieux participatif de l'alimentation durable » et « Organisation d'un marché des producteurs locaux ».



Analyse de la pertinence dans le choix des projets

Répartition des projets selon leur enjeu principal



La répartition des projets selon leur enjeu principal par lot indique l'importance accordée aux thèmes de la gestion de déplacements et de la protection des ressources naturelles dans leur priorité, conformément aux résultats des consultations villageoises.

Synthèse du PCDR de Court-Saint-Etienne
Mars 2023

Partie 5

Fiches projets



ICEDD



Objectifs

La partie 5 du PCDR est l'aboutissement du programme car elle détaille les projets découlant du diagnostic partagé, de stratégie de développement et des réflexions / propositions des différents acteurs impliqués dans la démarche (plus particulièrement la CLDR, l'organisme d'accompagnement et l'auteur de programme).

Processus de sélection des projets

La liste finale des projets a été construite progressivement, depuis la consultation de la population jusqu'à l'élaboration du présent document :

- Lors des consultations ce sont près de 450 propositions de projets qui ont été suggérées par les habitants des villages de Court-Saint-Etienne.
- Un premier travail d'analyse et de regroupement a permis de simplifier et réduire cette liste à environ 250 projets. Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les relais et services communaux de manière à notamment identifier les projets existants ou déjà programmés.
- La population des différents villages a ensuite été réunie (événement de type « Hackathon ») afin d'identifier une première liste de 30 projets pour le PCDR.
- Cette liste a ensuite évolué au fil du temps et des réunions (CLDR, comité de pilotage, collège communal, consultation en ligne...) de manière à tenir compte de l'avis de tous et des actualités communales pour aboutir à cette liste finale de 43 projets faisant l'objet du présent document.



Processus de priorisation des projets

La répartition des projets par lot s’est établie sur base de résultats de la consultation citoyenne en ligne d’une part (nombre de plébiscites) et sur base d’une analyse multicritère d’autre part. Parmi les critères utilisés, citons le budget, la possibilité d’initier le projet rapidement, la transversalité (au regard de la stratégie) et, pour les projets d’infrastructures, le niveau d’équipement des villages concernés, l’urgence et l’opportunité.

Répartition des projets par lot

Les listes des projets par lot sont reprises aux pages suivantes. A chacun des projets est associé l’enjeu principal auquel il répond mais de nombreux projets ont une portée transversale et répondent à un ou plusieurs autre(s) enjeu(x).

Lot 0	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Déjà initié	0-3 ans	3-6 ans	6-10 ans
11 projets	9 projets	11 projets	12 projets



Localisation des projets

Projets du lot 1

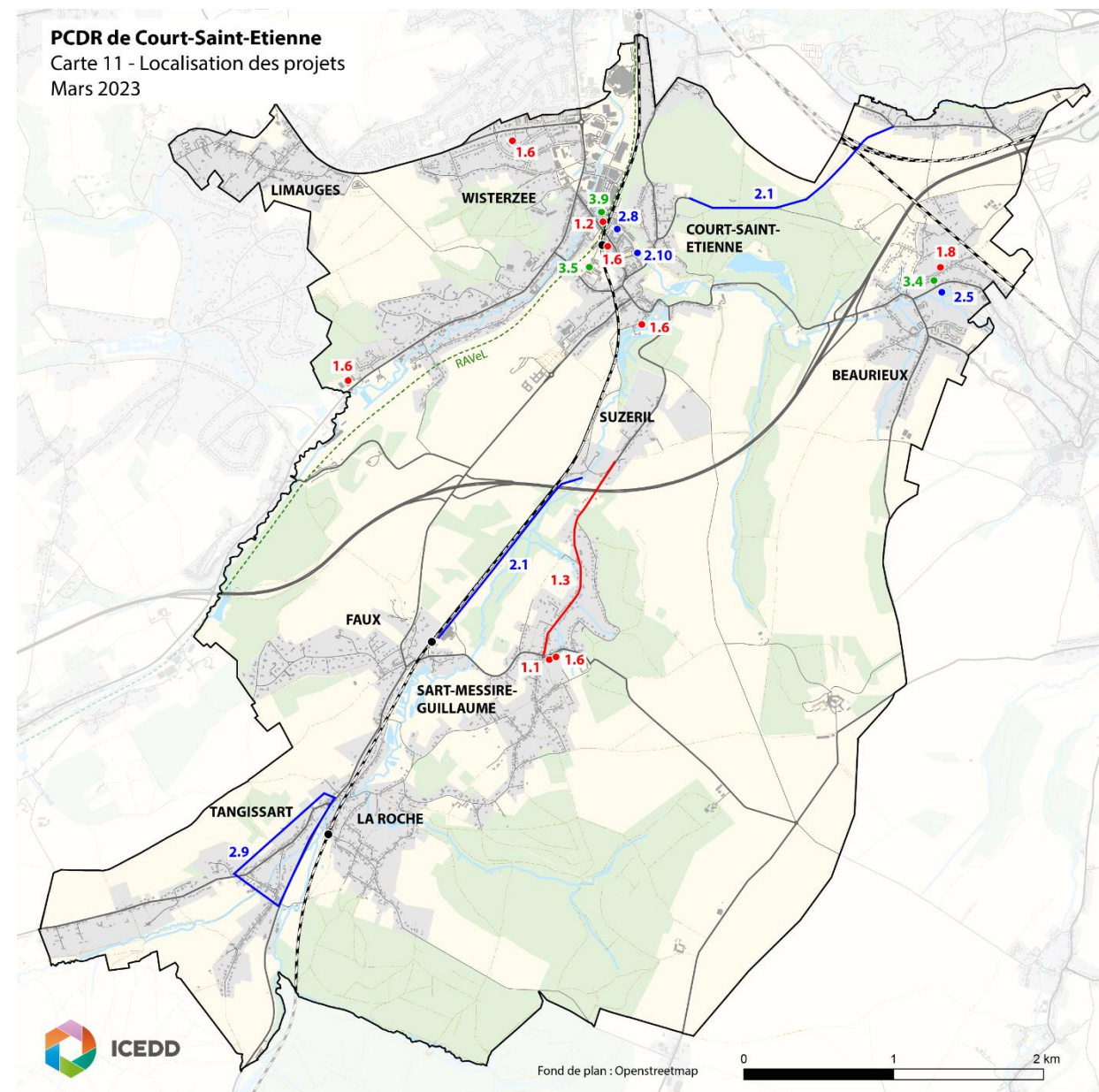
- 1.1 - Aménager la place de Sart en faveur des piétons
- 1.2 - Créer un lieu d'intermodalité à la rue Belotte
- 1.3 - Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril
- 1.6 - Accroître l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire
- 1.8 - Aménager une place de village à Beaurieux

Projets du lot 2

- 2.1 - Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en faveur des modes actifs
- 2.2 - Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des modes actifs et de la biodiversité
- 2.5 - Aménager la roselière en zone naturelle et de détente
- 2.8 - Améliorer la convivialité et la verdurisation de la place Baudouin 1er
- 2.9 - Aménager le cœur de village de Tangissart en faveur des modes actifs et de la convivialité
- 2.10 - Créer un aménagement convivial au hall n°11

Projets du lot 3

- 3.4 - Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords
- 3.5 - Aménager les abords du complexe sportif rénové et de la nouvelle salle de gymnastique contiguë
- 3.9 - Rénover le bâtiment du foyer populaire et y aménager une salle polyvalente à destination des acteurs locaux





Liste des projets du lot 0

A chacun des projets est associé l'enjeu principal auquel il répond mais de nombreux projets ont une portée transversale et répondent à un ou plusieurs autre(s) enjeu(x). Les projets 0.6 et 0.11 ont une portée plus transversale et ne sont pas associés à un enjeu spécifique.

0.1	Ambassadeur de la plantation
0.2	Incroyables comestibles
0.3	Etat des lieux participatif de l'alimentation durable
0.4	Sensibilisation à la gestion des déchets (dynamique zéro déchet)
0.5	Révision du Plan Communal de Mobilité (PCM)
0.6	Elaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC)
0.7	Organisation d'un marché des producteurs locaux
0.8	Répertoire des acteurs du territoire
0.9	Accueil des nouveaux habitants
0.10	Organiser annuellement la fête de la musique intégrant un parcours d'artistes
0.11	Préparation du Budget participatif à mener dans le cadre du Développement Rural





Liste des projets du lot 1

A chacun des projets est associé l'enjeu principal auquel il répond mais de nombreux projets ont une portée transversale et répondent à un ou plusieurs autre(s) enjeu(x).

- 1.1 Aménager la place de Sart en faveur des piétons
- 1.2 Créer un lieu d'intermodalité à la rue Belotte
- 1.3 Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril
- 1.4 Renforcer les projets en faveur de la biodiversité
- 1.5 Renforcer la politique de préservation des zones naturelles
- 1.6 Accroître l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire
- 1.7 Gérer le système d'éclairage public et proposer une trame noire
- 1.8 Aménager une place de village à Beaurieux
- 1.9 Définir une vision stratégique en matière de sport





Liste des projets du lot 2

A chacun des projets est associé l'enjeu principal auquel il répond mais de nombreux projets ont une portée transversale et répondent à un ou plusieurs autre(s) enjeu(x).

- 2.1 Aménager la rue de la Quenique et la rue du Ruchaux en faveur des modes actifs
- 2.2 Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des modes actifs et de la biodiversité
- 2.3 Favoriser les déplacements actifs autour des écoles
- 2.4 Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes
- 2.5 Aménager la roselière en zone naturelle et de détente
- 2.6 Prendre des mesures et organiser des événements visant à soutenir les circuits courts et les producteurs locaux
- 2.7 Prendre des mesures pour soutenir les agriculteurs vers des modes de productions plus durables
- 2.8 Améliorer la convivialité de la place Baudouin 1er à Court-Saint-Etienne
- 2.9 Aménager le cœur de village de Tangissart en faveur des modes actifs et de la convivialité
- 2.10 Créer un aménagement convivial au Hall n°11
- 2.11 Valoriser les itinéraires de promenades





Liste des projets du lot 3

A chacun des projets est associé l'enjeu principal auquel il répond mais de nombreux projets ont une portée transversale et répondent à un ou plusieurs autre(s) enjeu(x).

- 3.1 Développer les voitures partagées dans les villages
- 3.2 Intensifier et renforcer les lieux de culture collectifs
- 3.3 Créer et aménager une salle de village à Tangissart
- 3.4 Aménager l'ancienne école de Beaurieux et ses abords
- 3.5 Aménager les abords du complexe sportif rénové et de la nouvelle salle de gymnastique contiguë
- 3.6 Mettre en œuvre un projet en matière de sport
- 3.7 Créer une plateforme d'échange entre les associations
- 3.8 Soutenir les initiatives existantes en matière de réseau d'échange de savoirs et pratiques
- 3.9 Rénover le bâtiment du foyer populaire et y aménager une salle polyvalente à destination des acteurs locaux
- 3.10 Evaluer les besoins et créer un espace de co-working
- 3.11 Redynamiser le marché hebdomadaire
- 3.12 Accroître l'attractivité du centre et des commerces





Exemple - Synthèse de la fiche-projet 1.1

Fiche-projet 1.1 : Aménager la place de Sart en faveur des piétons

Description du projet

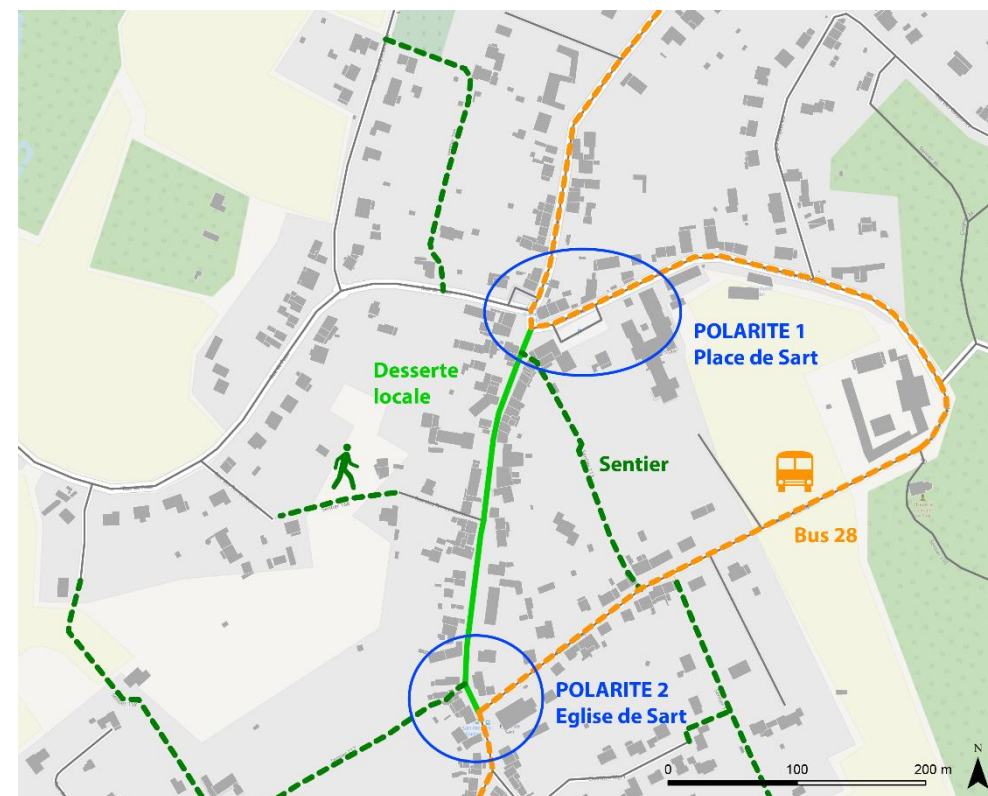
Le projet consiste à aménager la place de Sart-Messire-Guillaume dans le but d'assurer la continuité et la sécurité des piétons dans leur déplacement et d'améliorer la convivialité de la place aujourd'hui entièrement dédié au stationnement. Outre la création de trottoirs et de traversées conformes aux normes PMR, le projet prévoit l'aménagement des emplacements de parking, le déplacement de l'arrêt de bus et la création d'une zone de convivialité.

Justification du projet

Le village de Sart-Messire-Guillaume compte deux lieux de polarité que sont la place de Sart d'une part et les abords de l'église d'autre part. Ces lieux sont reliés par la rue de l'Eglise de Sart, voirie de desserte locale avec un aménagement de plain-pied incitant au partage de l'espace public. Par ailleurs, de multiples sentiers offrent des connexions piétonnes entre les différentes voiries du village.

La place de Sart est caractérisée par la présence de l'école communale fondamentale de Sart-Messire-Guillaume, d'une surface alimentaire (Proxy Delhaize) et d'un restaurant. Ces différentes fonctions, qui bénéficient de l'offre en stationnement sur la place et les long des voiries, génèrent des déplacements piétons aux abords de la place. A noter que l'école dispose d'une zone de stationnement au sud de la parcelle, du côté de la rue de la Chapelle.

Le déplacement de l'arrêt de bus (50 m) et la création de trottoirs offre aux piétons (habitants, écoliers, visiteurs du commerce et du restaurant) un meilleur confort et une continuité dans le cheminement piétons.





Exemple - Synthèse de la fiche-projet 1.1

Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collectives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3



Modes actifs, intermodalité, village apaisé, lieux de vie / infrastructures collectives.

Programme des travaux

Le réaménagement de la place de Sart compte les principaux aménagements suivants :

- Déplacement de l’arrêt de bus « Place » de la rue de Sart vers la place de Sart (50 m) ;
- Aménagement d’un trottoir depuis l’extrémité « est » de la rue de Faux jusqu’à l’école, en ce compris le quai du bus et d’un trottoir traversant au niveau de la rue de l’Eglise de Sart ;
- Matérialisation des zones de stationnement et suppression de 2 places sur la rue de Faux de manière à permettre la création d’un trottoir aux abords du restaurant ;
- Ajout d’un parking vélos sur la place (non représenté sur le plan).

Plusieurs réflexions doivent encore être menées concernant la possibilité de :

- limiter la fonction « parking » au profit d’un petit espace de convivialité (arbre, banc)
- intégrer une borne de recharge pour les véhicules électriques
- prévoir un emplacement pour un véhicule partagé.

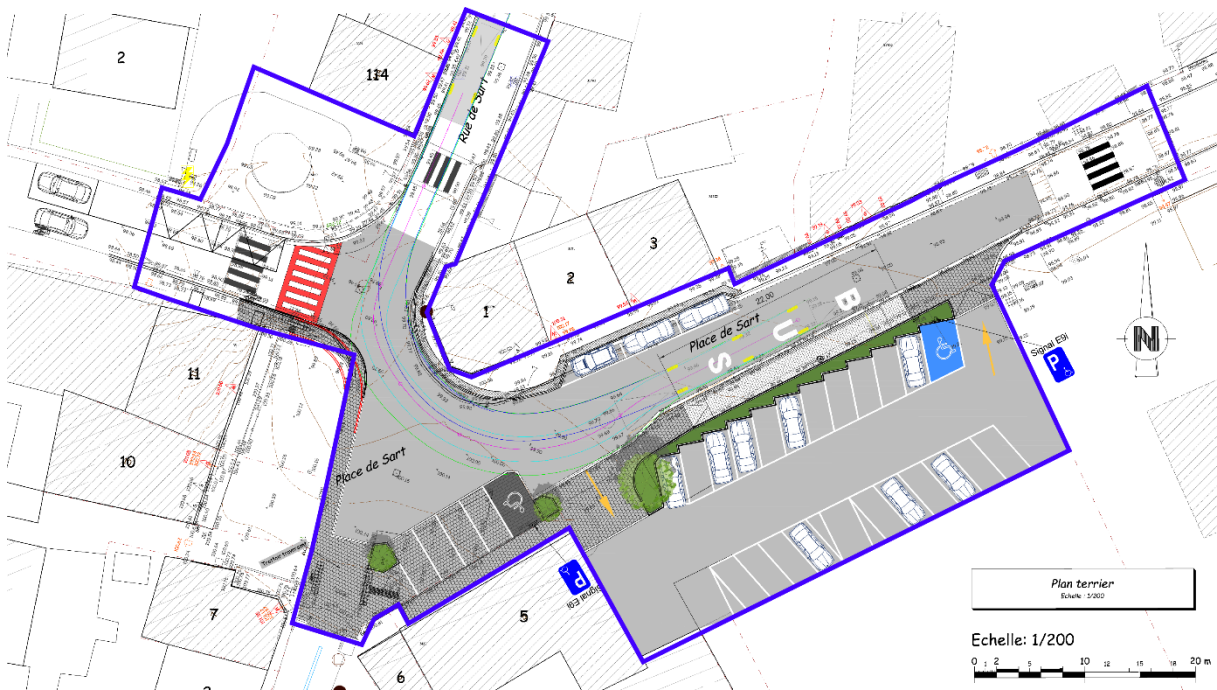


Exemple - Synthèse de la fiche-projet 1.1

Synthèse du PCDR
Court-Saint-Etienne
Mars 2023

48

Estimations budgétaires



Poste	Prix total
Démolitions sélectives et déblais	60.000,00 € HTVA
Sous-fondation	28.000,00 € HTVA
Fondation	50.000,00 € HTVA
Revêtement induré (type hydro)	55.000,00 € HTVA
Enduit coloré	4.000,00 € HTVA
Trottoirs, trottoirs traversants	20.000,00 € HTVA
Mobilier urbain (bancs, poubelles, bacs à fleurs, potelets ...)	4.000,00 € HTVA
Plantations	4.000,00 € HTVA
Eléments linéaires	18.000,00 € HTVA
Panneaux de signalisation	1.000,00 € HTVA
Marquages	3.000,00 € HTVA
Avaloirs (avec raccordements)	9.000,00 € HTVA
Plantations	5.000,00 € HTVA
Frais d'études (estimés à 10% du montant total des travaux)	26.100,00 € € HTVA
TOTAL	287.100,00 € HTVA
	347.391,00 € TVAC

Synthèse du PCDR de Court-Saint-Etienne

Mars 2023

Partie 6

Tableau récapitulatif



ICEDD

[illegible]



ICEDD

**Institut de Conseil et d'Etudes
en Développement Durable**

4 Boulevard Frère Orban
B-5000 Namur
Tél : +32 81 250 480

www.icedd.be
icedd@icedd.be



Déchets et ressources naturelles



Climat et transition énergétique



Mobilité et territoire



Bâtiment et industrie durables